

**Extrait du registre des délibérations**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni  
L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 13 mai 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

- Tours Métropole Val de Loire :  
Mesdames et Messieurs Rachida AISSAOUI, Jérôme AUCLERC, Laurent BOUGEAULT, Christophe BOUCHET, Sébastien CASSIER, Marie-Christine CAUWET, Frédéric DARBON, Noël DEBLAISE, Alain DELANCHY, Yann FAURRE, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT ; Bestabée HAAS, Laure JAVELOT, Pierre JOUAN, Corinne LAFLEURE, Michel LAMY, Maria LEPINE, Vincent LICHERON, Laurent RAYMOND, Valérie TUROT.
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Victorien DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Sébastien MARTIN, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Eric SUTEAU, Nicolas TOKER.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :  
Mesdames et Messieurs Stéphane AUGU, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Emmanuel DUFAY, Frédéric DUPEY, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Catherine GAY, Jean-Marc JASNIN, Eric LOIZON, Patrick NATHIE.

**ETAIENT EXCUSES :**

- Tours Métropole Val de Loire :  
Mesdames et Messieurs Cécile AUDET-PINARD, Ferialle BOUKHTOUCHEN, Guy DAVY, Françoise GORON, Khan KERNER, Patrick LEFRANCOIS, Sarada LOOCK, Patrick NOGIER, Jérôme POTIN, Michel ROLQUIN, Cathy SAVOUREY.
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :  
Mesdames et Messieurs Cyril BOISAUBERT, François LALOT, Bruno MAZEREAU, Yves PETIBON, Marie-Laure THEPENIER.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :  
Mesdames et Messieurs Alain ESNAULT, Jean-Jacques GAZAVE, Pascal PLOTON, Eric RIVAL.

**POUVOIRS :**

- M. Yves PETIBON a donné pouvoir à M. Gilles AUGEREAU
- M. Alain ESNAULT a donné pouvoir à M. Eric LOIZON
- Mme Ferialle BOUKHTOUCHEN a donné pouvoir à M. Pierre JOUAN
- M. Jean-Jacques GAZAVE a donné pouvoir à Mme Sylvia GAURIER
- M. François LALOT a donné pouvoir à M. Victorien DEVALLEE
- Mme Cécile AUDET-PINARD a donné pouvoir à M. Jérôme AUCLERC
- M. Eric RIVAL a donné pouvoir à M. Jean-Marc JASNIN

- M. Jérôme POTIN a donné pouvoir à M. Laurent RAYMOND
- Mme Cathy SAVOUREY a donné pouvoir à Mme Bestabée HAAS
- M. Patrick NOGIER a donné pouvoir à M. Michel GILLOT
- M. Patrick LEFRANCOIS a donné pouvoir à Mme Laure JAVELOT
- Mme Sarada LOOCK a donné pouvoir à Mme Rachida AISSAOUI
- M. Pascal PLOTON a donné pouvoir à M. Jean-Luc CADIOU
- M. Khan KERNER a donné pouvoir à Mme Maria LEPINE
- M. Bruno MAZEREAU a donné pouvoir à M. TOKER
- Mme Françoise GORON a donné pouvoir à M. Sébastien CASSIER

## **26/05/02 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT ET COMPOSITION DU BUREAU**

En application des dispositions des articles L 5711-1, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-président est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité. En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle est composé du président, d'un ou plusieurs vice- présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément à ces dispositions, le comité syndical a défini dans l'article 6 de ses statuts la possibilité de fixer la composition du Bureau syndical à treize membres, parmi lesquels sont désignés le(la) Président(e), le(la) ou les vice-président(e)s et éventuellement d'autres membres.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211- 10,

- DECIDE de fixer à 12 le nombre de vice-présidents ;

- AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



La Présidente,

Valérie TUROT